

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOVIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2026

Délibération n°
20260915-06

L'an deux mille vingt-six et le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Hervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme BOCHATON Isabelle, Mme NEPLAZ Sandra, M. BECHET Hervé, M. THIERY Benoit, M. COMPOIS Alexandre.

Date de la convocation
8 septembre 2026

Absents : Mme LAINÉ Delphine (excusée), M. BOCHATON Sébastien (pouvoir à M. BECHET Hervé), Mme GRIVEL Allma (excusée)

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL POUR ENFANTS – MARCHÉ DE SERVICES

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
16 SEP. 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
16 SEP. 2026
Le Maire

Georges BLANC

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du marché de services pour la réservation de places dans la structure multi-accueil pour enfants lancé en 2022, une convention a été signée avec la Société BABILOU. Cette convention arrive à échéance en août 2027. Le conseil municipal est sollicité pour autoriser le maire à engager les démarches nécessaires au lancement d'un nouveau marché de services, passé selon une procédure adaptée et pour fixer le montant du loyer des locaux susceptibles d'être utilisés par le futur prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à lancer un marché de services pour la réservation de places dans une structure multi-accueil pour enfants, sous la forme d'une procédure adaptée,

Fixe un montant mensuel de 6 500 € pour la location des locaux pouvant être mis à disposition.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

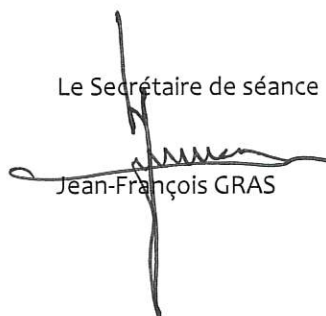
Pour copie conforme.

Larringes, le 15 septembre 2026

Le Maire

Georges BLANC

Le Secrétaire de séance


Jean-François GRAS